FORMATION

LE PASSAGE À L'ARBRE

Du Lundi 19 Octobre 2026 au
Lundi 5 Avril 2027

PROGRAMME

Le passage à l'arbre

LA FORMATION EN AGROFORESTERIE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La formation “Le passage à l’arbre” est organisée par **Ver de terre Production et l’association Arbre et Paysage 32 (AP32)**. Se déroulant sur six mois, elle fait intervenir un panel élargi de formateurs(rices), agriculteurs(rices), scientifiques, conseillers sur des thématiques en lien avec l’arbre et l’agroforesterie.

“*Le génie de l’arbre*, c’est de savoir tout faire avec presque rien, ou plutôt sans nous priver de quoi que ce soit, c’est d’agir sur tout ce qui l’environne sans s’agiter, c’est de protéger et de produire, de nous offrir une infinité de choses matérielles et immatérielles, indispensables à l’établissement et au développement de la vie dans la plupart des régions du monde. C’est d’interagir avec l’espace, l’air, l’eau, le sol, le climat et la biodiversité, de recycler nos excès, de produire de la biomasse, de l’énergie, de l’oxygène, de l’eau, de stocker du carbone, de fertiliser la terre… De lutter contre la pollution et l’érosion, les inondations et les sécheresses, les excès du vent… C’est d’aménager les territoires, de sécuriser les ressources vitales et l’ensemble des activités humaines, de s’inscrire durablement dans le paysage. Que ce soit à l’échelle de la planète, du champ ou du jardin. L’arbre est indispensable et possible partout. C’est pourquoi nous l'invitons à partager notre existence, au plus près de nous : villes et champs, prés, bords de routes et de rivières, parcs et jardins (…)”.
(Extrait du livre *Le génie de l’Arbre*, de Bruno Sirven).

Cette formation est spécifique aux pratiques et techniques agroforestières et a pour objet de donner toutes les clés théoriques de base nécessaires à la mise en œuvre de projets agroforestiers.

Il est fortement recommandé d’accompagner cette formation avec une expérience de terrain afin d’acquérir toutes les compétences pour mener à bien un projet agroforestier.

La formation permet de candidater à l’obtention de la certification professionnelle **RS7136 “Intégrer l’agroécologie dans une activité agricole”, reconnue par l’Etat français**.
La candidature à l’obtention de la certification, et le passage des examens à distance permettant d’évaluer l’acquisition des compétences, sont proposés **en option**.
Le choix du parcours (avec ou sans certification) s’effectue au moment de l’inscription à la formation.

La certification professionnelle enregistrée auprès de France Compétences et peut être valorisée dans votre parcours professionnel. Elle permet une meilleure reconnaissance des compétences acquises, en lien avec la mise en place de techniques de production agroécologiques.

D'une durée totale de 62h00 heures, la formation se déroule **d'octobre 2026 à Mars 2026**. Elle est réalisée intégralement à distance via deux modalités :

- **En direct par visioconférence** sous la forme de cours du soir le **lundi** de 18h00 à 20h00.
- **En e-learning via une plateforme de formation** où seront accessibles 24/24h et 7/7j des cours vidéos et des exercices.

  En complément et en option :

Nous vous proposons deux séjours d'étude optionnels de trois jours (48h00) répartis sur toute l'année (Dordogne, Deux-Sèvres : peut changer). **Ces séjours ne font pas partie de la formation et sont proposés en option**. Ils sont donc à la charge de l'apprenant et ne dépassent généralement pas les 300 euros pour les trois jours de formation avec les repas du midi compris. **Le logement, les repas du soir et du matin ne sont généralement pas compris**.
Ces séjours font intervenir des conseillers agroforestiers, écologues, agronomes et agriculteurs lors de cours théoriques et visites de fermes sur des demies journées.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

La formation a pour objectif de vous transmettre les savoirs et les connaissances théoriques de base ainsi que leurs applications pratiques afin de développer une activité agricole agroforestière cohérente applicable à votre exploitation agricole ou bien à votre projet d'installation.

Les compétences visées sont :

- **Etre en capacité de décrire et expliquer les fondamentaux sur le sujet de l'arbre hors forêt et l'agroforesterie en général.**

- **Etre en capacité de décrire et expliquer les grands principes des pratiques et des aménagements agroforestiers.**
- **Être capable d'identifier les itinéraires à adopter afin d'adapter le système agroforestier à son projet professionnel, sans que le ligneux ne représente une contrainte.**
- **Analyser la santé et le potentiel de fertilité d'un sol agricole en s'appuyant sur des indicateurs, des outils de diagnostic et de mesures.**
- **Suivre la mise en place des techniques et des optimisations agroécologiques à l'aide d'indicateurs environnementaux, économiques et sociaux**

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

La formation « Le Passage à L'Arbre » forme à la compréhension, la mise en place, au suivi et à la gestion d'un système agroforestier.

Chaque candidature à la formation est étudiée par Paul PETIT, responsable pédagogique de la formation.
Pour pouvoir être accepté(e) en formation, le candidat(e) :

- doit être installé(e).
- ou porteur ou porteuse de projet sous 2 ans (installation, salarié(e) agricole, conseiller(ère), technicien(ne), projet en lien avec les thématiques agricoles.
  ou être titulaire d'un diplôme agricole (CAPA, BPREA, BTS, etc.).

Étalée sur six mois, elle est compatible avec une autre activité professionnelle, mais demande en moyenne **une implication de 3 heures par semaine de travail personnel** (en plus des classes virtuelles).

La formation étant en ligne, elle s'adresse à un public national.

Aucun prérequis n'est demandé pour réaliser la formation, seul l'accès à internet est nécessaire. Cette formation a été conçue pour répondre aux besoins d'un public souhaitant **s'initier** à l'agroforesterie.

Les stagiaires doivent être en mesure d'utiliser des **outils informatiques de base** (ZOOM pour les visioconférences, micro et caméra, réception et envoi d'emails, téléchargement et envoi de fichiers pdf, photo etc.).

Personne à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (PSH) :
Il est très vivement conseillé de nous contacter avant toute inscription car nos formations comportent très fréquemment une pratique « Terrain » (ex. visite de fermes) et cette séquence peut être inaccessible en fonction du handicap. Votre référent handicap : **Sarah Bousselaire** – sarah.bousselaire@verdeterreprod.fr

Délais d'inscription : les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1 Octobre 2026. Une fois votre inscription réceptionnée nous revenons vers vous dans un délai de 10 à 15 jours ouvrés.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Chaque participant reçoit un accès individuel et personnel à la plateforme de formation afin de suivre son parcours de formation.

Les parcours de **e-learning** sont disponibles sur notre plateforme en ligne et sont composés de ressources pédagogiques (courtes vidéos accompagnées d'exercices, QCM, fiches techniques etc.).

Les participants réalisent ces parcours sur une période définie, à leur rythme, en autonomie. Ces parcours sont accessibles 24h/24 et 7j/7 sur la plateforme avec un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Un suivi pédagogique et technique est assuré par l'animateur de la formation, avec qui les participants peuvent échanger tout au long du e-learning.

Les **classes virtuelles** sont des temps de formation où l'ensemble des participants se connectent et se réunissent sur une plage horaire imposée.
Elles sont réalisées grâce à des outils de visio-conférence en ligne, permettant notamment de :

- Partager l'écran du formateur ou des participants ;
- Prendre la parole et échanger par chat en direct ;

- Utiliser la fonction "Tableau blanc" (par le formateur ou les stagiaires) ;
- Partager en ligne des vidéos ou des documents.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

L'accès aux parcours e-learning est illimité pendant et après la formation. Les participants peuvent télécharger les scripts, les supports de formation et la bibliographie des parcours e-learning.

Les classes virtuelles sont enregistrées et également disponibles en rediffusion sur la plateforme de formation pendant et après la formation.

Afin de s'assurer du bon déroulé de la formation en ligne, une **assistance technique et pédagogique** est mise en place pour les participants. **Un animateur est disponible** par mail et téléphone 15 minutes avant le début de la classe virtuelle et pendant son déroulé pour assister techniquement les participants.

Les participants peuvent poser des questions via la plateforme e-learning ou directement par mail et téléphone à l'encadrant digital principal. Les participants reçoivent une réponse de correction automatique de la plateforme pour les exercices réalisés.
Assistance technique et pédagogique :
Emilie GONZALEZ emilie.gonzalez@verdeterreprod.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

E-learning
Au sein de chaque parcours e-learning, des quiz sont utilisés comme outils de validation d'acquis. Ils permettent de s'assurer, tout le long du parcours, que l'apprenant a bien compris le contenu de la formation.

Classes virtuelles

La formation compte **22 classes virtuelles**. Il est obligatoire d'**assister à 80% des classes virtuelles minimum**, **soit 19 classes virtuelles** pour valider le parcours de formation. Les absences aux classes virtuelles doivent être **exceptionnelles et justifiées** par mail au responsable de la formation au plus tard 48h avant la classe virtuelle.
Chaque classe virtuelle est accompagnée d'un **questionnaire en fin d'intervention** sur la thématique abordée, à compléter **obligatoirement** en fin de cours par les apprenants **pour avoir accès à la visioconférence de la semaine suivante**. Il n'est donc pas possible d'accéder au cours suivant si le QCM de la semaine précédente n'est pas rempli.

L'intégralité des activités (quiz, exercices, évaluations etc.) sont à réaliser dans les délais de formation.

Un certificat de réalisation la formation est remis à chaque participant.

Option : Certification et examens

La formation permet de candidater à l'obtention de la certification professionnelle RS7136 "Intégrer l'agroécologie dans son activité agricole".

En choisissant le parcours certifiant, vous vous engagez à vous présenter à deux temps d'examens qui permettent d'évaluer les connaissances et capacités acquises en e-learning et lors des classes virtuelles, dans le cadre d'un dossier individuel d'évaluation.

Un parchemin de certification est remis aux participants après la formation si les résultats aux examens concordent avec les attentes de la certification.

INTERVENANTS ET FORMATEURS

Les parcours de e-learning et les classes virtuelles sont assurés par des formateurs d'Arbre et Paysage 32, de Ver de terre Production et par des intervenants extérieurs possédant des compétences et une expertise dans un domaine particulier *(plus de détails dans le programme ci-après)*.

Bruno SIRVEN
Géographe (Arbre et Paysage 32). Chef de projet, formateur, conférencier, auteur de diverses publications dont « Le génie de l'arbre ».

Julien COIRIER
Formateur Arboriste - Elagueur Grimpeur - Spécialiste de la taille, de la conduite et de la physiologie des arbres.

Hervé COVES
Agronome et chargé de formation, ingénierie chez Arbre et Paysage 32.

Philippe GUILLET
Forestier - Technicien agroforestier et formateur spécialiste des aménagements de parcours volailles en agroforesterie.

Daniele Ori
Conseiller, accompagnateur de projet et formateur en agroforesterie et plantation pour la Scop Agroof

Cloé Ducuns
Conseillère technique haie champêtre et plantation et animatrice chez Arbre, Haie, Paysage 46.

Cécile WALIGORA
Agro-écologue naturaliste spécialiste de la biodiversité fonctionnelle. Auteure de plusieurs publications dont "Régénérer la biodiversité"

Lily CASTAY
Responsable pôle technique plantation chez Arbre et Paysage 32 - Référente Label Haie / PGDH.

Tangi Gourmelon
Technicien et formateur en agroforesterie et arboriculture pour l'association Pays'Arbre

CALENDRIER ET PROGRAMME DÉTAILLÉ

Toutes les classes virtuelles (**CV**) ont lieu le **lundi soir de 18h à 20h**. Un **questionnaire d'évaluation des acquis** est à remplir **obligatoirement** par le stagiaire à la fin de chaque classe virtuelle.

Les parcours e-learning (**EL**) sont accessibles à la date renseignée et disponible à vie par la suite. Ils sont composés de vidéos tournées avec les intervenants des classes virtuelles ou réalisées en interne par Ver de terre Production. Pour chaque parcours, un **questionnaire d'évaluation des acquis** est à remplir par le stagiaire.

Les informations dans le calendrier ci-dessous sont **prévisionnelles** et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la disponibilité des formateurs et des imprévus inhérents à ce type de formation.

FORMATION
Passage à l'arbre 2026 - 2027

Durée totale de **62h00** dont :

- **5 parcours e-learning** d'une durée totale de 14 heures.
- **21 classes virtuelles** d'une durée totale de 41 heures.
- **Examens** d'une durée totale de 7 heures dont 10 minutes d'oral

FORMAT	DATE	INTITULÉ	INTERVENANT(S)
E-LEARNINGS DE DÉPART			
Durée : 3h00 *ouverture au 19/10/2026*		**Introduction à l'agroforesterie** *à terminer* ***OBLIGATOIREMENT*** ***avant le 31/12/2026***	
Durée : 4h30 *ouverture au 19/10/2026*		**Agroécologie : Initiation** *à terminer* ***OBLIGATOIREMENT*** ***avant le 31/12/2026***	
Durée : 3h00 *ouverture au 19/10/2026*		**Pédogenèse : comprendre la formation des sols** *à terminer* ***OBLIGATOIREMENT*** ***avant le 31/12/2026***	
MODULE 1 - L'AGROFORESTERIE : DIVERSITÉ DES FORMES ET DES PRATIQUES *Les arbres dans le paysage*			
Classe virtuelle	**19/10/2026** 18h - 20h	**Présentation formation** *Remise en contexte de la formation et tour de table*	**Ver de terre Production / Arbre et Paysage 32**
Classe virtuelle	**26/10/2026** 18h - 20h	**Le vivant grandeur paysage** *Pour une approche systémique de l'agroforesterie*	**Bruno SIRVEN** (Arbre et Paysage 32)

FORMAT	DATE	INTITULÉ	INTERVENANT(S)
Classe virtuelle	**02/11/2026** 18h - 20h	**L'Agroforesterie et ses composantes** *Notion de paysage agroforestier, zoom sur l'arbre hors forêt*	**Bruno SIRVEN** (Arbre et Paysage 32)
MODULE 2 - NOTION D'AGROSYSTÈME ET FONDEMENTS AGRONOMIQUE *Les ligneux, pour le sol et les écosystèmes*			
Classe virtuelle	**09/11/2026** 18h - 20h	**Les arbres et la biodiversité fonctionnelle** *Favoriser les services écosystémiques par la biodiversité liée aux arbres*	**Cécile WALIGORA** (Agroécologue naturaliste)
Classe virtuelle	**16/11/2026** 18h - 20h	**Les arbres dans les grands cycles biogéochimiques** *Des arbres pour l'eau, l'air, le carbone, le phosphore, l'azote, la potasse...*	**Hervé COVES** (Agronome et formateur)
MODULE 3 - AU COEUR DU VÉGÉTAL LIGNEUX			
Classe virtuelle	**30/11/2026** 18h - 20h	**Physiologie de l'arbre** *Les parties aériennes*	**Julien COIRIER** (Formateur & Arboriste - Architecte du Vivant)
Jeudi 19 Novembre 12h00 - Dimanche 22 Novembre 13h00 **SEJOUR TECHNIQUE OPTIONNEL DORDOGNE / LOT autour de SOUILLAC (46)** *(sur fonds propres, non inclus dans le prix de la formation)*			
Classe virtuelle	**07/12/2026** 18h - 20h	**Physiologie de l'arbre** *Les parties racinaires*	**Julien COIRIER** (Formateur & Arboriste - Architecte du Vivant)
MODULE 4 - LES CULTURES DE L'ARBRE *Plasticité et ensemble des possibles*			
Classe virtuelle	**14/12/2026** 18h - 20h	**Agroforesterie fruitière : L'arbre fruitier et l'arboriculture** *Bonnes pratiques de conduite du verger*	**Tangi Gourmelon** (Coordinateur - Formateur Pays'arbre)
Classe virtuelle	**04/01/2027** 18h - 20h	**L'arbre champêtre : pratiques et usages** *Diversité des formes, des pratiques et des ressources*	**Daniele Ori** (Formateur - Conseiller /

FORMAT	DATE	INTITULÉ	INTERVENANT(S)
			AGROOF)
E Learning **Durée : 1h00** *ouverture au 12/01/26*		**Les Trognes** *à terminer* ***OBLIGATOIREMENT*** ***avant le 29/03/2027***	
Classe virtuelle	**11/01/2027** 18h - 20h	**L'arbre forestier : foresterie et sylviculture** *Pratiques de conduite et de gestion des écosystèmes forestiers*	**Eric Castex** (Ingénieur forestier)
MODULE 5 - LE PROJET AGROFORESTIER : GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET BOITE A OUTILS *Les règles et principes incontournables*			
Classe virtuelle	**18/01/2027** 18h - 20h	**Concevoir et mettre en oeuvre un projet agroforestier** *Pratiques d'implantation et de gestion des ligneux*	**Lily CASTAY** (Responsable pôle plantation Arbre et Paysage 32)
Classe virtuelle	**25/01/2027** 18h - 20h	**Dans la pratique : plantation et régénération naturelle** *Diversité des techniques et possibilités d'aménagements*	**Cloé Ducuns** (Technicienne - Conseillère / Arbres, Haies Paysages 46)
Classe virtuelle	**01/02/2027** 18h - 20h	**Dans le temps : la gestion et l'entretien** *Les moyens, les outils et les bonnes pratiques*	**Numa Faucherre** (Formateur - Conseiller / AGROOF)
Classe virtuelle	**08/02/2027** 18h - 20h	**ATELIER : exercice appliqué** *Préparation aux examens*	**Paul Petit**
E Learning **Durée : 2h30** *ouverture au 08/02/27*		**Diagnostiquer la santé des sols : la boîte à outils** *à terminer* ***OBLIGATOIREMENT*** ***avant le 29/03/2027***	
MODULE 6 - PRINCIPES PAR TYPE DE PRODUCTION *Concrètement, sur le terrain et au quotidien*			
Classe virtuelle	**15/02/2027** 18h - 20h	**Systèmes mixtes et zoom sur l'apiculture**	**Emilie BOURGADE** (Arbre et Paysage 32) **Philippe KINDTS** (Apiculteur)

FORMAT	DATE	INTITULÉ	INTERVENANT(S)
Classe virtuelle	**22/02/2027** 18h - 20h	**Agroforesterie en grandes cultures**	**Pierre PUJOS** (Éleveur - Céréalier)
Classe virtuelle	**01/03/2027** 18h - 20h	**Agroforesterie et parcours à volailles**	**Philippe GUILLET** (Conseiller-formateur agroforesterie et volailles) **Stéphane LAVIGNE** (Eleveur)
Classe virtuelle	**08/03/2027** 18h - 20h	**L'agroforesterie en maraîchage**	**Valentin Laubriet** (Formateur - Conseiller / AGROOF) **Nicolas Verzotti** (Maraîcher)
Classe virtuelle	**15/03/2027** 18h - 20h	**L'agroforesterie en viticulture**	**Coralie PETITQUEUX** (Agronome spécialisée viticulture) **Benoit Vinet** (Viticulteur)
Classe virtuelle	**17/03 matinée**	**Parcours certifiant : EXAMENS**	
Classe virtuelle	**22/03/2027** 18h - 20h	**L'agroforesterie en arboriculture**	**Charles BUCHMAN** (Arboriculteur)
Classe virtuelle	**24/03 matinée**	**Parcours certifiant : EXAMENS**	
Classe virtuelle	**29/03/2027** 18h - 20h	**L'agroforesterie et l'élevage**	**Jean-Charles VICET** (Conseiller et formateur en agroforesterie)
Jeudi 11 Mars 2027 12h00 - Dimanche 14 Mars 2027 13h00 **SEJOUR TECHNIQUE OPTIONNEL DEUX-SÈVRES autour de MAULEON (79)** *(sur fonds propres, non inclus dans le prix de la formation)*			
SESSION DE CLÔTURE - *Retours, projets et perspectives*			
Classe virtuelle	**05/04/2027** 18h - 19h	**Session de clôture de la formation** *Tour de table des acquis, projets, etc.*	**Paul Petit**

TARIFS ET FINANCEMENT

Le coût d'inscription au parcours de formation s'élève à **1638 € TTC.**

Si vous souhaitez valoriser votre parcours en candidatant à l'obtention de la certification "Intégrer l'agroécologie dans une activité agricole", le processus de certification et le passage des examens sont proposés en option au tarif de 200 € TTC supplémentaires. Dans ce cas, le coût total de la formation ainsi que du parcours de certification est de **1838 € TTC.**

Les frais de formation et de certification peuvent être en tout ou partie financés, selon votre situation.

Agriculteur cotisant à la MSA

Les frais de formation et de certification peuvent être financés en tout ou partie par le fonds de formation agricole VIVEA, sous réserve de la validation par VIVEA de la demande de financement, de votre éligibilité (cotisations à jour, crédits de formation suffisants), et de la complétion des justificatifs de formation (émargement, fiche individuelle, exercices en ligne).

Porteur de projet agricole en parcours d'installation (PPP)

Les frais de formation et de certification peuvent être financés en tout ou partie par le fonds de formation agricole VIVEA, sous réserve de la validation par VIVEA de la demande de financement, de votre éligibilité (cotisations à jour, crédits de formation suffisants), et de la complétion des justificatifs de formation (émargement, fiche individuelle, exercices en ligne).

Vous trouverez ci-dessous <u>les justificatifs à nous adresser afin de soumettre la demande d'une prise en charge par le fonds VIVEA :</u>

- Un scan de l'original de votre attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVEA pour les créateurs ou repreneurs d'exploitation agricole délivré par votre CEPPP signé
et tamponné du cachet de votre CEPPP.
- Un scan de votre attestation de renouvellement des conditions d'éligibilité signée en

2026 à récupérer auprès de votre CEPPP (datée de l'année en cours), si vous avez signé votre
PPP avant le 01/01/2026.
- Un scan de l'original de votre formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signé par vos soins.
- La copie de votre PPP signé des 2 conseillers et vous-même.
- La copie d'écran de votre CPF (votre nom doit apparaître).

Financement avec vos droits CPF (Compte Personnel de Formation)

Le financement par le Compte Personnel de Formation est disponible si vous choisissez le parcours certifiant et passez les examens à distance en vue d'obtenir la certification "Intégrer l'agroécologie dans une activité agricole".

Le CPF est utilisable tout au long de votre vie active (y compris en période de chômage) pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (Dif).
Si vous n'avez pas les crédits CPF suffisants, il est possible de mobiliser Pôle Emploi ou votre employeur pour compléter le paiement.

Depuis février 2026, un plafond d'utilisation des crédits CPF pour une formation certifiante a été fixé à 1500 €.

Un reste à charge minimum de 338 € est donc à prévoir, à régler directement sur le site moncompteformation.gouv.fr, au moment de l'acceptation de votre inscription à la formation.

Une demande de financement du reste à charge peut être effectuée auprès de France Travail ou votre entreprise, selon votre situation.

Salariés agricoles et non agricoles

Les frais d'inscription ainsi que les salaires pendant les temps de formation peuvent être pris en charge en tout ou partie par le fonds de formation de votre structure (OCAPIAT pour le secteur agricole). Il vous revient de faire la demande de prise en charge soit 2 semaines avant le début de la formation auprès de leurs services, soit nous vous facturons directement le montant de la formation, à charge pour vous d'en demander le remboursement.

France Travail

Pour les demandeurs d'emploi, les frais de formation peuvent être pris en charge par France Travail, sous réserve de validation par leurs services.

Financement autonome

Pour les participants qui ne peuvent bénéficier d'aucune prise en charge et qui souhaitent auto-financer leur participation à la formation, un paiement d'un acompte est demandé 14 jours après la signature du contrat de formation.
Une mensualisation du paiement du solde est possible, à demander au moment de votre inscription à la formation.